



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

Absents excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MILESI Véronique
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	<p>République française 2024/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 11 décembre 2024</p>
--	---

<p>N° 2024-170</p>	<p>FINANCES – Association Prévigrêlé - Soutien exceptionnel 2024</p>
--------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M57 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du 11 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 27 novembre 2024 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 27 novembre 2024.*

L’aire d’action de l’association Prévigrêlé s’étend sur cinq départements : Vaucluse, Ardèche, Bouches du Rhône, Drôme et Gard. Le principe de la lutte contre la grêle consiste à introduire artificiellement dans les nuages des noyaux glaçogènes d’iodure d’argent, de façon à augmenter le nombre de cristaux de glace et à réduire en conséquence la dimension des grêlons : ceux-ci tombent alors plus lentement et fondent en totalité ou en partie avant d’atteindre le sol.

L’ensemencement des orages à grêle mis au point par l’ANELFA (Association Nationale d’Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) est assuré par des réseaux terrestres de générateurs à vortex qui dispersent les noyaux glaçogènes d’iodure d’argent aux racines des courants ascendants des futurs orages. La zone à ensemenecer dépendant de la vitesse et de la direction de déplacement des orages, les générateurs sont installés sur de larges zones, avec un espacement d’environ 10 km afin de couvrir le maximum de situations.

Le budget de l’association est financé par les contributions de ses adhérents que sont les communes, les EPCI, les Départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône, la Région Sud, des agriculteurs, des syndicats, des caves coopératives, des caves particulières, des coopératives fruitières et divers organismes professionnels agricoles.

En 2024, les communes membres de LMV ont contribué, par la voie de l’EPCI, à hauteur de 12 417,51 € contre 11 722,65 € en 2023 soit une augmentation de 6 % des contributions. L’association justifie cette augmentation par l’alourdissement exponentiel de ses charges pour notamment l’achat de solutions acétoniques (augmentation du prix de 14 %) et la mise à disposition de générateurs dont le coût a surenchéri de 10 000 € en 2024.

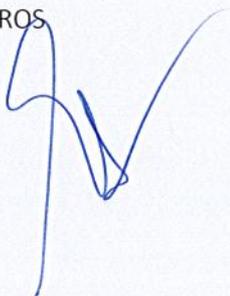
Malgré tout, les finances de l’association restent en difficultés et un soutien exceptionnel est sollicité par le Président auprès des membres de l’association.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire de voter un soutien exceptionnel de 2 000 € (deux mille euros) sur l’exercice 2024.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **VOTE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 € en faveur de l’association Prévigrèle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,
Gérard DAUDET

